
Chapitre 6**PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE****Notes.**

1. Sous réserve de la deuxième partie du n° 06.01, le présent Chapitre comprend uniquement les produits fournis habituellement par les horticulteurs, les pépiniéristes ou les fleuristes, en vue de la plantation ou de l'ornementation. Sont, toutefois, exclus de ce Chapitre, les pommes de terre, les oignons potagers, les échalotes, les aulx potagers et les autres produits du Chapitre 7.
2. Les bouquets, corbeilles, couronnes et articles similaires sont assimilés aux fleurs ou aux feuillages des n°s 06.03 ou 06.04, et il n'est pas tenu compte des accessoires en autres matières. Toutefois, ces positions ne couvrent pas les collages et tableaux similaires du n° 97.01.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
06.01		Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée autres que les racines du n° 12.12.			
0601.10		-Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif			
		- - -Bulbes :			
0601.10.11 00		- - -Du genre des <i>narcissus</i> , autres que ceux utilisés par des fleuristes ou des pépiniéristes aux fins de forçage ou pour en continuer la croissance avant de s'en défaire	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 5 %
0601.10.19		- - -Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	- - - -Tulipes.....	NMB		
	90	- - - -Autres.....	NMB		
		- - -Oignons, racines tubéreuses, tiges bulbeuses, griffes et rhizomes :			
0601.10.21		- - -Rhizomes de rhubarbe et griffes d'asperges; Racines tubéreuses de cannas, de dahlias et de pivoines; Tubercules, autres racines tubéreuses, cormus, autres griffes et rhizomes utilisés par les fleuristes et les pépiniéristes aux fins de forçage ou pour en continuer la croissance avant de s'en défaire		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	- - - -Rhizomes de rhubarbe ou griffes d'asperges.....	NMB		
		- - - -Racines tubéreuses de cannas, de dahlias et de pivoines :			
	21	- - - - -De dahlias.....	-		
	22	- - - - -De cannas et de pivoines.....	-		
		- - - -Tubercules, autres racines tubéreuses, cormus, autres griffes et rhizomes utilisés par les fleuristes et les pépiniéristes aux fins de forçage ou pour en continuer la croissance avant de s'en défaire :			
	91	- - - - -Tiges bulbeuses de glaïeul.....	DZN		
	92	- - - - -D'iris.....	-		
	93	- - - - -De bégonias.....	-		
	99	- - - - -Autres.....	-		
0601.10.29 00		- - -Autres	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0601.20		-Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur; plants, plantes et racines de chicorée			
0601.20.10 00	--	-Plantes, plantes et racines de chicorée; Utilisés par des fleuristes ou des pépiniéristes aux fins de forçage ou pour en continuer la croissance avant de s'en défaire; Racines tubéreuses de cannas, de dahlias et de pivoines	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
0601.20.90 00	--	-Autres	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 5 %
06.02		Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons.			
0602.10.00 00		-Boutures non racinées et greffons	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
0602.20.00		-Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -Arbres fruitiers	NMB		
	90	---- -Autres	NMB		
0602.30.00 00		-Rhododendrons et azalées, greffés ou non	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
0602.40		-Rosiers, greffés ou non			
0602.40.10 00	--	-Rosiers multiflores	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0602.40.90	00	-- -Autres	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
0602.90		-Autres			
0602.90.10		-- -Blanc de champignons; Palmiers, fougères (autres que les fougères à racines tubéreuses), caoutchoutiers ficus, lilas, araucarias, lauriers, cactus, arbres, cardères, plants de patates douces, plants de choux, plants de choux-fleurs, plants d'oignons et de fraisiers; Pour la production des boutures des boutons, des scions, des graines ou marchandises similaires ou pour subir sur eux-même des greffes, du marcottage ou autres opérations; Pour la production des légumes; Pour le bouturage ou pour l'usage des fleuristes ou des pépiniéristes aux fins de forçage ou pour en continuer la croissance avant de s'en défaire		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- -Blanc de champignons	KGM		
	20	---- -Palmiers	NMB		
	30	---- -Cactus	NMB		
	50	---- -Fraisiers	NMB		
	60	---- -Autres arbres	NMB		
	70	---- -Arbustes et buissons	NMB		
	90	---- -Autres	NMB		
0602.90.90		-- -Autres		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 5 %
	20	---- -Arbustes et buissons	NMB		
	90	---- -Autres	NMB		
06.03		Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés.			
		-Frais :			
0603.11.00	00	-Roses	DZN	10,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
0603.12.00	00	-Oeillets	DZN	8 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0603.13		--Orchidées			
0603.13.10 00	--	Cymbidium	-	16 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
0603.13.90 00	--	-Autres	-	12,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
0603.14.00 00		--Chrysanthèmes	DZN	8 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
0603.15.00 00		--Lis (Lilium spp.)	-	6 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
0603.19.00 00		--Autres	-	6 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
0603.90		-Autres			
0603.90.10 00	--	Gypsophiles, teintes, blanchies ou imprégnées	-	6,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 5 %
0603.90.20 00	--	-Autres gypsophiles	-	8 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
0603.90.90	00	--Autres	-	En fr.	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
06.04		Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés.			
0604.20		-Frais			
0604.20.10		-- Arbres de Noël; Feuillages d'Asparagus setaceus; Herbes et feuilles de palmier; Mousses et lichens		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
	10	---- <i>Arbres de Noël</i>	NMB		
	90	---- <i>Autres</i>	-		
0604.20.90	00	--Autres	-	6 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 5 %
0604.90		-Autres			
0604.90.10	00	--Herbes et feuilles de palmier; Mousses et lichens	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr.
0604.90.90	00	--Autres	-	8 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP, TUK : En fr. TPG : 5 %